

Université du Québec à Montréal  
Département de science politique  
Automne 2017

POL1001-50  
Initiation à la science politique  
Vendredi 14h à 17h

**Enseignant : Raphaël Crevier**  
**Bureau : A-3765**  
**Téléphone : 514-987-3000 #4442**  
**Courriel : crevier.rafael@uqam.ca**  
**Disponibilité : mardi ou mercredi**  
**sur rendez-vous**

### **Description**

Ce cours a pour objectif de fournir les connaissances, le vocabulaire de base et les savoir-faire nécessaires à qui souhaite entreprendre des études universitaires en science politique. Il s'agit, d'une part, de se familiariser avec les réalités qui caractérisent le monde politique contemporain : carte du monde, variété des régimes, institutions, idéologies et cultures politiques, etc. Il s'agit, d'autre part, de développer les habiletés et techniques ayant trait à la lecture efficace des types de textes utilisés dans le cadre du programme et à un certain nombre de formes fixes d'écritures (résumé, compte rendu, fiche de lecture, etc.). Le cours donnera lieu à une série de travaux pratiques, choisis en lien avec l'actualité politique.

### **Objectifs pédagogiques**

Le cours est structuré en vertu de deux axes : d'abord autour des éléments composant les régimes politiques (territoire, structure et fonctionnement des États) ensuite autour des principaux acteurs peuplant l'arène politique (organisations internationales, États, nations, partis politiques, mouvements sociaux, groupes de pression, individus). Cette partie du cours se composera de cours magistraux. Un examen maison et un examen final valideront le travail des étudiants pour cette partie du cours. Le second axe cherche à donner à l'étudiant les compétences relatives à certaines *formes d'écriture* récurrentes en science politique : dissertation, fiche de lecture, compte rendu de lecture, résumé critique et synthèse critique.

# Calendrier

## Contenu de la séance

## À remettre

**8 septembre** Présentation du plan de cours ;  
Introduction

### Première partie

**15 septembre** Science, politique et science politique.

**22 septembre** Structures étatiques (unitaire, fédéral, confédéral) Texte libre

**29 septembre** Régimes parlementaires, présidentiels et semi-présidentiels **Atelier I** : le texte argumentatif

**6 octobre** Régimes autoritaires et totalitaires.

**13 octobre** L'État comme acteur : guerre, diplomatie et organisations internationales. Texte argumentatif

**20 octobre** Examen intra

**29 octobre** Semaine de lecture

## Deuxième partie

<b>3 novembre</b>	Questions identitaires : État-nation, nations et régions.	<b>Atelier II</b> : le discours journalistique.
<b>10 novembre</b>	Partis politiques et mouvements sociaux.	
<b>17 novembre</b>	Religion et politique	Texte journalistique.
<b>24 novembre</b>	Médias et politique	<b>Atelier III</b> : analyser un texte
<b>1 décembre</b>	Sexe, genre et politique	
<b>8 décembre</b>	Conclusion et révision	Fiche de lecture
<b>15 décembre</b>		<b>Examen final</b>

# Travaux

## 1. Participation

---

Divers éléments de participation avec des objectifs formatifs seront proposés aux étudiants durant le semestre (exercices, sondages, référendum). Pour obtenir la note maximale, les étudiants devront au moins faire le trois quarts des exercices qui leur seront soumis.

**Échéance** : à préciser en cours.

**Pondération** : 15 %

## 2. Travail de recherche (individuel et en équipe)

---

Au cours du semestre, les étudiant(e)s seront initié(e)s aux formes d'écriture les plus utilisées en science politique [et en sciences sociales] par l'entremise de cinq exercices d'écriture :

	<b>Longueur</b>	<b>Pondération</b>	<b>Échéance</b>
<b>Texte libre</b>	2 pages	7%	22 sept.
<b>Texte argumentatif</b>	3 pages		13 oct.
<b>Texte journalistique</b>	2 pages		17 nov.
<b>Fiche de lecture</b>	1 page		8 déc.
<b>Proposition de recherche</b>	3 pages		18 déc.

**IMPORTANT** : Omettre de remettre l'un de ces travaux entraîne **automatiquement** une **note de 0** pour l'ensemble de l'exercice.

**Pondération** : 35 %

### 3. Examen intra

---

**Période couverte par l'examen :** L'examen portera sur la première moitié du semestre (les cours du 15 septembre au 13 octobre).

**Description :** L'examen sera composé de questions objectives et à développement court.

**Échéance :** 20 octobre

**Pondération :** 25 %

### 4. Examen final

---

**Description :** L'examen final sera composé de deux parties :

a) Les étudiant(e)s auront d'abord trente minutes pour répondre à approximativement dix questions à réponses courtes. Cette partie de l'examen se fera à livres fermés.

b) Les étudiant(e)s auront ensuite 2 h 30 pour répondre en 5 pages (minimum 4 pages, maximum 6 pages) à deux questions à développement. L'enseignant soumettra aux étudiant(e)s cinq questions deux semaines (le 1<sup>er</sup> décembre) avant l'examen. Deux questions parmi ces cinq seront choisies au hasard le jour de l'examen. Cette partie de l'examen se fera à livres ouverts.

**Échéance :** 15 décembre

**Pondération :** 25 %

## Ouvrage obligatoire

Shively, W. Philips et Jules-Pascal Venne. *Pouvoir et Décision : Introduction à la science politique*, Montréal : Chenelière/McGraw-Hill, 2013, 236 pages.

**En vente à la Coop-UQAM.**

## Remise des travaux

Par les étudiant [e] s : sauf pour les ateliers et les travaux fait en classe (les examens) **TOUS LES TRAVAUX SONT À REMETTRE SUR MOODLE en format .doc ou .docx**. Les travaux remis par d'autres canaux ne seront pas corrigés. Les fichiers doivent être intitulés ainsi : - nom de famille-type de travail-sigle du cours.doc. Par exemple, si je remettais le texte argumentatif : **crevier-texte argumentatif-1001.docx** .

Par l'enseignant : l'enseignant conserve tous les travaux. Les étudiant(e)s tous peuvent toutefois sans problème les consulter sur demande. Les étudiant(e)s qui en font la demande pourront récupérer leurs travaux à la fin du semestre.

## Précisions méthodologiques

Hormis l'examen en classe, les travaux doivent être présentés en vertu des règles de présentations du département de science politique (Times New Roman, 12 points, interligne et demi, marges de 2,5 cm). Les étudiants devront aussi **scrupuleusement** respecter les règles méthodologiques sur les citations, notes de bas de page, bibliographie, etc. Tous les détails à ce sujet sont disponibles dans le Guide disponible au Centre Paolo Freire (A-3645).

## Retard

La note des travaux en retard sera amputée de 10% par jour de retard. Les travaux remis plus de 5 jours en retard se verront attribuer la note de 0.

**TOUTEFOIS** les étudiant [e] s peuvent remettre les travaux après la date prévue à la condition d'en informer l'enseignant par courriel au moins 24 heures avant la date de remise. Ce courriel devra comporter a) la raison du retard b) une date alternative de remise (qui devra être approuvée par l'enseignant).

**ABSENCE AUX EXAMENS**: vous devez signaler votre absence à l'examen AVANT L'EXAMEN le plus rapidement possible. Votre message devra être accompagné des documents justificatifs. Les reprises ne seront accordées qu'avec parcimonie et l'étudiante, l'étudiant devra se rendre disponible au moment imposé par l'enseignant.

## ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

## POLITIQUE 16 SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

[http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique\\_no\\_16.pdf](http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf)

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :  
514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

## LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

## PLAGIAT

### *Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique*

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : [www.integrite.ugam.ca](http://www.integrite.ugam.ca)

## ENTENTE D'ÉVALUATION

### 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

### 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

### 6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.